



## Suis-je responsable d'une panne moteur, plus de 4 mois après la vente de mon véhicule?

Par **fifi2714**, le **15/01/2019** à **20:02**

L'acheteur de mon véhicule vient de me contacter plus de 4 mois après la vente effectuée de particulier à particulier, pour me signaler une panne venant de la pompe à injection dont il me tient responsable. Toute transparence a été faite lors de la transaction (visite du moteur et des accessoires) . Aucune fuite n'a été détecté avec l'acheteur à ce moment là. Il voudrait que je participe aux frais de réparation (1700 €), parce qu'il n'aurait fait que 75 km, sinon, il m'assignerait au tribunal pour vice caché. Que dois-je faire?

Par **Visiteur**, le **15/01/2019** à **21:42**

Bonjour

Responsable, non, mais éventuellement tenu de participer aux frais de réparation, c'est possible, si votre adversaire parvient à démontrer\* un vice caché (donc non connu de vous également).

\* A l'acheteur d'apporter les preuves de l'existence d'un vice caché.

Par **fifi2714**, le **16/01/2019** à **12:35**

merci pour votre réponse, cela m'a été très utile.